

Paris le 10/04/2017

NOTE MODIFICATION CHAMPIONNATS FEDERAUX

Rédacteur : TECH XV

- Passage à 12 clubs par poule pour favoriser la régionalisation des poules
- Suppression de la Coupe de la Fédération pour libérer des dates

Saison 2016 – 2017

- Aucune descente en Fédérale 1, 2 et 3 (hors descente administratives et/ou financières)
- Suppression de la phase de relégation en 1^{ère} Division Fédérale
- Maintien du système de montées à l'issue de la saison 2016 – 2017, dans les conditions actuelles (8 clubs supplémentaires de 3DF en 2DF)

Saison 2017 – 2018

- Suppression de la Coupe de la Fédération (4 dates)
- Suppression des barrages en phases finales de 2DF et 3DF (2 dates sur chaque compétition)

Format de la saison 2017 – 2018

1^{ère} division fédérale – Poule d'accession

Sous réserve des dépôts de dossier au 1^{er} juin 2017 et de leur validation au plus tard le 9 juin 2017, la FFR se réservant le droit pour un nombre de clubs inférieurs à 10 de modifier le modèle de compétition, voire d'annuler la poule d'accession.

- Poule de 12 clubs, 22 matchs par club en phase régulière
- Le 1^{er} à l'issue de la phase régulière est promu en PRO D2
- Barrages d'accession pour les équipes classés de 2 à 5
- Maintien des ½ Finales et Finale en A/R
- Maintien de la participation à la phase de relégation pour le dernier de la poule

1^{ère} division fédérale – Poules Jean Prat

- 3 poules de 12 clubs (36 clubs)
- Les 5 meilleurs de poules et le meilleur 6^{ème} qualifiés pour les phases finales
- Maintien du format de phases finales (A/R jusqu'au ½ et Finale sur terrain neutre)
- Relégation en 2DF pour les 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule
- Maintien de la phase de relégation pour les 10^{ème} avec le dernier de la poule d'accession (les 4 équipes se rencontrent en matchs A/R, les 2 derniers sont rétrogradés en 2DF)

2^{ème} division fédérale

- 8 poules de 12, 22 matchs par équipes en phase régulière
- Relégation en 3DF pour les 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule
- Les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les phases finales, suppression des barrages avant les 16^{ème}
- 1/16^{ème} et 1/8^{ème} en matchs A/R
- Les vainqueurs des 1/8^{ème} montent en 1DF
- ¼, ½ et Finale en élimination directe sur terrain neutre

3^{ème} division fédérale

- 14 poules de 12 clubs, 22 matchs par équipes en phase régulière
- Relégation en honneur pour les 11^{ème} et 12^{ème} de chaque poule
- Les 4 premiers de chaque poule et les 8 meilleurs 5^{ème} sont qualifiés en 32^{ème} de finale
- Suppression des barrages avant les 32^{ème}
- 1/32^{ème} et 1/16^{ème} en A/R
- Vainqueurs des 1/16^{ème} promus en 2DF
- 1/8^{ème}, ¼, 1/2 et Finale en élimination directe sur terrain neutre

Equipes réserves des Fédérales 1 – Création des espoirs pour 2017 – 2018

- Création d'un championnat des « Espoirs Fédéraux 1 » 18 – 23 ans en 1DF, en remplacement du championnat de Nationale B
- Suppression de l'obligation de d'un engagement en Bélascain pour les clubs de poule d'accession
- Maintien du format actuel des championnats de Fédérale B (2DF) et d'Excellence B (3DF), jumelés avec les équipes premières

- Obligation d'engagement pour les clubs de 1DF
- Championnat dissocié de celui de l'Equipe première
- Adaptation du règlement des Reichels – Espoirs
 - Possibilité d'inscrire sur la feuille de match 8 joueurs de 23 ans et plus
 - 4 avants max, dont 1 joueur max présent sur le terrain au poste de 1^{ère} ligne
 - 4 arrières max
 - Participation aux phases finales : 10 matchs minimum en phase de poules pour les joueurs nés avant 1995

Format de compétition

- 1^{er} Tour
 - 8 poules régionalisées de 6 clubs en matchs A/R (10 matchs par équipe)
 - Qualification en Playoff pour les 3 premiers et en Playdown pour les 3 derniers
- Payoff
 - 4 poules de 6 clubs en matchs (A/R) (10 matchs par équipe)
 - Qualification en phases finales pour les premiers de chaque poule
- Playdown
 - 4 poules de 6 clubs en matchs (A/R) (10 matchs par équipe)
 - Qualification en phases finales pour les premiers de chaque poule
- Phases finales
 - Playoff : ½ Finale et Finale
 - Playdown : ½ Finale et Finale
 - Les finales de playoff et playdown même jour et même terrain

Qualification des joueurs

- Suppression du principe de licences de couleurs
- 3 types de qualifications : A, B et C
- Obligations sur la feuille de match

Les 3 types de qualifications

Type A

- 1- Tout joueur ou joueuse ayant la nationalité française
- 2- Tout joueur ou joueuse ayant un parent ou grand parent de nationalité française
- 3- Tout joueur ou joueuse, quelle que soit sa nationalité, ayant été titulaire d'une licence active FFR pendant 7 saisons consécutives au minimum au jour de sa demande

Type B

Peut se voir accorder une qualification de type B, tout joueur ou joueuse ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen ou d'un Etat ayant signé un accord d'association ou de coopération avec la France ou l'Union européenne, et qui ne remplit aucun des critères permettant d'obtenir une qualification de Type A.

Liste des états concernés

Espace économique européen (ou assimilé)

Andorre, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Etats ayant signé un accord d'association ou de coopération avec la France ou l'Union européenne

Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine, Maroc, Moldavie, Monténégro, Ouzbékistan, Serbie, Tadjikistan, Tunisie, Turquie, Ukraine. Afrique du Sud, Angola, Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République du Cap-Vert, République Centrafricaine, Comores, Congo (Brazzaville), République démocratique du Congo, Cook (Iles), Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, République Dominicaine, Éthiopie, Érythrée, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyane, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Marshall (Iles), Ile Maurice, Mauritanie, Micronésie (États Fédérés de), Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Palau, Ouganda, Papouasie Nouvelle-Guinée, Rwanda, Saint-Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Grenadines, Salomon (Iles), Samoa, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Surinam, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Timor Oriental, Tonga, Trinidad et Tobago, Tuvalu, Togo, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe.

Type C

Peut se voir accorder une qualification de type C, tout joueur ou joueuse non ressortissant d'un Etat membre de l'espace économique européen ou d'un Etat ayant signé un accord d'association ou de coopération avec la France ou l'Union européenne et qui ne remplit aucun des critères permettant d'obtenir une qualification de Type A.

Mesure transitoire pour les joueurs de Fédérale 1 sous contrat

Pourra bénéficier d'une qualification de type « A » jusqu'à l'échéance de son contrat (hors avenant de prolongation). :

- tout licencié sous contrat de joueur de Fédérale 1 homologué par la F.F.R. lors de la saison 2016/2017,
- tout licencié sous contrat de joueur professionnel, pluriactif ou espoir homologué par la L.N.R. au sein d'un club relégué ou rétrogradé en division fédérale à l'issue de ladite saison.

Obligation de qualification pour les Equipes Fédérales 1

Equipe Une Sénior

Pour la saison 2017/2018, le nombre de joueurs ou joueuses titulaires d'une carte de qualification comportant la lettre « B » ou « C » pouvant être inscrit(e)s sur la feuille de match (remplaçants compris) est limité à 6 selon la répartition suivante :

- soit 5 cartes de qualification « B » + 1 carte de qualification « C »
- soit 6 cartes de qualification « B » + 0 carte de qualification « C »

Pour la saison 2018/2019, le nombre de joueurs ou joueuses titulaires d'une carte de qualification comportant la lettre « B » ou « C » pouvant être inscrit(e)s sur la feuille de match (remplaçants compris) est limité à 5 (CINQ) selon la répartition suivante :

- soit 4 cartes de qualification « B » + 1 carte de qualification « C »
- soit 5 cartes de qualification « B » + 0 carte de qualification « C »

Pour la saison 2019/2020, le nombre de joueurs ou joueuses titulaires d'une carte de qualification comportant la lettre « B » ou « C » pouvant être inscrit(e)s sur la feuille de match (remplaçants compris) est limité à 4 (QUATRE) selon la répartition suivante :

- soit 3 cartes de qualification « B » + 1 carte de qualification « C »
- soit 4 cartes de qualification « B » + 0 carte de qualification « C »

Obligations de qualifications Equipe « DEUX » senior (Espoirs Fédéraux 1 « Moins de 23 ans » ou Réserve)

Pour la saison en cours, le nombre de joueurs ou joueuses titulaires d'une carte de qualification comportant la lettre « B » ou « C » pouvant être inscrit(e)s sur la feuille de match (remplaçants compris) est limité à 2 (DEUX) selon la répartition qui suit :

- soit 1 carte de qualification « B » + 1 carte de qualification « C »
- soit 2 cartes de qualification « B » + 0 carte de qualification « C »

Pour les compétitions de jeunes

Compétitions « Gaudermen », « Alamercery », « Balandrade »

Tout club engagé dans les compétitions « Gaudermen », « Alamercery » et/ou « Balandrade » peut disposer dans ses effectifs de 40 joueurs maximum qualifiés dans la classe d'âge considérée (dont 5 joueurs maximum pour lesquels il s'agit d'une seconde association au sens de l'article 223 des présents règlements).

Au-delà, toute demande de qualification sera refusée.

Compétition « Crabos »

Tout club engagé dans la compétition « Crabos » peut disposer dans ses effectifs de 45 joueurs maximum qualifiés dans la classe d'âge considérée (dont 5 joueurs maximum pour lesquels il s'agit d'une seconde association au sens de l'article 223 des présents règlements).

Au-delà, toute demande de qualification sera refusée.

A compter de la saison 2018/2019, le nombre maximum autorisé sera de 40 joueurs (dont 5 joueurs maximum pour lesquels il s'agit d'une seconde association au sens de l'article 223 des présents règlements).

Obligations de qualifications 2ème Division Fédérale, 3ème Division Fédérale, 1ère Division « Elite 1 Top 8 » féminines

Pour la saison 2017/2018, le nombre de joueurs ou joueuses titulaires d'une carte de qualification comportant la lettre « B » ou « C » pouvant être inscrit(e)s sur la feuille de match (remplaçants compris) est limité à 4 (QUATRE) selon la répartition suivante :

- soit 3 cartes de qualification « B » + 1 carte de qualification « C »
- soit 4 cartes de qualification « B » + 0 carte de qualification « C »

Pour la saison 2018/2019, le nombre de joueurs ou joueuses titulaires d'une carte de qualification comportant la lettre « B » ou « C » pouvant être inscrit(e)s sur la feuille de match (remplaçants compris) est limité à 3 (TROIS) selon la répartition suivante :

- soit 2 cartes de qualification « B » + 1 carte de qualification « C »
- soit 3 cartes de qualification « B » + 0 carte de qualification « C »

Pour la saison 2019/2020, le nombre de joueurs ou joueuses titulaires d'une carte de qualification comportant la lettre « B » ou « C » pouvant être inscrit(e)s sur la feuille de match (remplaçants compris) est limité à 2 (DEUX) selon la répartition suivante :

- soit 1 cartes de qualification « B » + 1 carte de qualification « C »
- soit 2 cartes de qualification « B » + 0 carte de qualification « C »

Conséquences du non-respect du dispositif

En cas de non-respect du dispositif ci-dessus, il sera fait application des dispositions de l'article 341.1.1 des présents règlements (match perdu par disqualification).